



## POLE DES COMPETITIONS

### Procès-verbal n°14

(Mise en ligne le 06/01/2022)

Réunion du : Jeudi 6 Janvier 2022

Responsable  
Elue référente au Comité Directeur : Mme Céline SCIORTINO

#### MODALITES D'APPEL EN 2<sup>ème</sup> INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE COMPETITIONS

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions du Pôle Compétitions ayant jugé en 1<sup>ère</sup> instance sont passibles d'appel en 2<sup>ème</sup> instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

## VOEUX

En 2022, allons plus loin ensemble

Je vous souhaite une excellente année 2022 Santé, travail et prospérité et une meilleure année sportive.

Je serai à votre écoute.

Mme Céline Sciortino, Responsable commission des compétitions.

\*\*\*\*\*

## PERMANENCES

La Commission des Compétitions assure une permanence le lundi, mardi et jeudi de 14H à 17H.

Téléphone : 04.91.32.04.13 ou 04.91.32.04.09

Courriel : [secretariat@provence.fff.fr](mailto:secretariat@provence.fff.fr)

\*\*\*\*\*

## MODIFICATIONS DE PROGRAMMATIONS DE RENCONTRES

Le nombre croissant de demandes de modifications à la dernière minute, de lieux où d'horaires des rencontres de la semaine en cours et du Week-end, entraîne des dysfonctionnements importants aux seins des services des sports des communes de la Région et de la ville de Marseille, dans les clubs pour lesquels des modifications peuvent apparaître jusqu'au vendredi après-midi et ainsi perturber leur fonctionnement et enfin des services Compétitions et Terrains du District de Provence, nous amène à compter du mercredi 03 Novembre 2021, à ce que toutes les demandes de modifications hebdomadaires arrivées au District de Provence après le mercredi 16h00, **ne soient plus traitées.**

Cela devrait nous permettre d'avoir une situation quasi définitive de la programmation des rencontres du week-end dès le jeudi midi.

Pour information, et pour vous aider dans vos programmations de la semaine et du Week-end, nous vous rappelons que vous pouvez consulter sur le site du District de Provence, dans l'onglet Compétitions puis Occupations des Installations, le lundi soir à partir de 18h00, la totalité des rencontres prévues sur le territoire du District, par date, par lieux et par horaires.

**Vous avez donc, du lundi soir 18h00 au mercredi 16h00 pour nous faire parvenir vos demandes de modifications pour la semaine en cours.**

De même, le vendredi soir à partir de 18h00, vous pourrez consulter de la même manière sur le site du District, les occupations définitives du Week-end. Cet état étant le référentiel définitif de la programmation des rencontres du Week-end.

Il servira également de référentiel pour les Officiels.

Nous vous rappelons également que toutes vos demandes de modifications doivent être formulées par mail et non pas par téléphone, avec l'entête ou le N° d'affiliation officiel de votre club à l'adresse suivante : [secretariat@provence.fff.fr](mailto:secretariat@provence.fff.fr)

Cette nouvelle procédure a été validée en Comité Directeur du District de Provence et elle figure sur le Procès-Verbal de la Commission des Compétitions en date du 06 Octobre 2021.

\*\*\*\*\*



## INFORMATION

- **Application de l'article 14 bis des Règlements Sportifs après le 30 novembre 2021.**

Une amende de 20 euros sera infligée par licence manquante (joueurs, dirigeants)

- **Programmation des rencontres**

Conformément aux dispositions des articles 11-4 du Règlement des Championnats Séniors et 8-3 du Règlement des Championnats des Jeunes, le Comité de Direction approuve à l'unanimité, la programmation des rencontres en semaine si nécessaire par la Commission des Compétitions.

\*\*\*\*\*

## COMMISSION DES COUPES

### Informations

Le tirage au sort des 1/32èmes de Finale de l'Unibet Coupe de Provence Seniors aura lieu le Mardi 11 Janvier 2022 à 15h au siège du District.

Les rencontres auront lieu le 30 Janvier 2022 sur le terrain du premier nommé.

Cet avis tient lieu d'invitation (maximum 2 personnes par club).

**Pour rappel : le port du masque sera obligatoire et le Pass Sanitaire sera exigé.**

Le tirage au sort des 1/32èmes de Finales de la Coupe de Provence Vétérans aura lieu le Mardi 11 Janvier 2022 à 15h au siège du District.

Les rencontres auront lieu le 29 Janvier 2022 sur le terrain du premier nommé.

Cet avis tient lieu d'invitation (maximum 2 personnes par club).

**Pour rappel : le port du masque sera obligatoire et le Pass Sanitaire sera exigé.**

Le tirage au sort du cadrage de la Coupe de Provence Seniors Clairimmo aura lieu le Mardi 11 Janvier 2022 à 15h au siège du District.

Les rencontres auront lieu le 30 Janvier 2022 sur le terrain du premier nommé.

Cet avis tient lieu d'invitation (maximum 2 personnes par club).

**Pour rappel : le port du masque sera obligatoire et le Pass Sanitaire sera exigé.**

Le tirage au sort des 1/32èmes de Finales des Coupes U14, U15 et des 1/16èmes de Finale des Coupes U16, U17, U18, U19 aura lieu le Mardi 18 Janvier 2022 à 15h au siège du District.

Les rencontres auront lieu les 5 et 6 Février 2022 sur le terrain du premier nommé.

Cet avis tient lieu d'invitation (maximum 2 personnes par club).

**Pour rappel : le port du masque sera obligatoire et le Pass Sanitaire sera exigé.**

\*\*\*\*\*

## Calendriers des Coupes de Provence Féminines

### COUPE DE PROVENCE FEMININES SENIORS A 11

Cadrage : 13 Février 2022  
1/4 de Finale : 17 Avril 2022  
1/2 Finales : 5 Juin 2022  
FINALE : 12 Juin 2022

### COUPE DE PROVENCE FEMININES SENIORS A 8

Cadrage : 8 Janvier 2022  
1/8<sup>èmes</sup> de Finale : 5 Février 2022  
1/4 de Finale : 9 Avril 2022  
1/2 Finales : 30 Avril 2022  
FINALE : 4 Juin 2022

### COUPE DE PROVENCE FEMININES U18 A 8

1/8 èmes de Finale : 5 Février 2022  
1/4 de Finale : 9 Avril 2022  
1/2 Finales : 30 Avril 2022  
FINALE : 4 Juin 2022

### COUPE DE PROVENCE FEMININES U15 A 8

Cadrage : 8 Janvier 2022  
1/8 èmes de Finale : 5 Février 2022  
¼ de Finale : 9 Avril 2022  
½ Finales : 30 Avril 2022  
FINALE : 4 Juin 2022

\*\*\*\*\*

## COMMISSION DES JEUNES

Responsable : Mme Céline SCIORTINO

## Modifications aux calendriers

U17 D2 :

Poule B : SC CAYOLLE n°14 Forfait Général

\*\*\*\*\*



## TRESORERIE

- Forfait général (article 6-2 des Règlements Sportifs) : 200 Euros
- Equipes qui se retirent après élaboration des calendriers (article 2-1 des Règlements Sportifs) : 120 Euros

CLUB	CATEGORIE	SE RETIRE	FORFAIT GENERAL	AMENDES
SC CAYOLLE	U17D2		X	200 €

- **Amendes Licences Manquantes Joueurs**  
Licence(s) manquante(s) après le 30 Novembre 2021 (article 14 bis-3 des Règlements Sportifs)

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
23924835	10/12/2021	FOOT LOISIR	FC FUYEAU 1 /US MIRAMAS 1	MIRAMAS	40 €

- **Amendes Licences Manquantes Dirigeants**  
Licence(s) manquante(s) après le 30 Novembre 2021 (article 14 bis-3 des Règlements Sportifs)

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
23846488	05/12/2021	DEP.3	ES PORT ST LOUIS 1/FO VENTEBRENAIS 2	PORT ST LOUIS	20 €
23846488	05/12/2021	DEP.3	ES PORT ST LOUIS 1/FO VENTEBRENAIS 2	VENTABRENAIS	20 €
23781927	12/12/2021	DEPART.3	SC ALLAUCH 1/JS PUY STE REPARADE 1	PUY STE REPARADE	40 €
23781930	12/12/2021	DEPART.3	SMUC 3/ES PENNOISE 1	SMUC 3	20 €
23886779	05/12/2021	FEM S. à 11	FA MARSEILLE FEMININ/AUBAGNE FC 1	AUBAGNE	20 €
23886778	05/12/2021	FEM S. à 11	SMUC 1/A S AIX EN PROVENCE 1	AIX	20 €
23924633	03/12/2021	FOOT LOISIR	US FARENQUE/FC ST VICTORET	ST VICTORET	40 €
23924629	03/12/2021	FOOT LOISIR	FC DE VERNEGUES 1/FC CHATEAUNEUF 1	VERNEGUES	20 €
23924629	03/12/2021	FOOT LOISIR	FC DE VERNEGUES 1/FC CHATEAUNEUF 1	CHATEAUNEUF	40 €
23824833	10/12/2021	Foot Loisir	FC Lambescain 1/JS Puy STE REPARADE 2	SAINTE REPARADDE	20 €
23924831	10/12/2021	FOOT LOISIR	LANCON SIBOURG 1 /AS LA CIOTAT	LANCON	20 €
23924832	10/12/2021	FOOT LOISIR	AS LANCON DE PROV.1/ALLIANCES NORD AIX 1	LANCON	40 €
23924832	10/12/2021	FOOT LOISIR	AS LANCON DE PROV.1/ALLIANCES NORD AIX 1	AIX	20 €
24085786	04/12/2021	U15F à 8	AC ARLES 1/MARIGNANE GIGNAC4	ARLES	20 €
24085962	11/12/2021	U15F à 8	ASCJ FELIX PYAT/ USPEG 1	FELIX PYAT	40 €
24085962	11/12/2021	U15F à 8	ASCJ FELIX PYAT/ USPEG 1	USPEG 1	40 €
23923093	11/12/2021	FUTSAL DEP.1	CERCLE ST BARNABE 1/AFC BELLEVUE 1	BELLEVUE	20 €
23923092	11/12/2021	FUTSAL DEP.1	USM MEYREUIL 1/ES FOS 1	MEYREUIL	40 €
23879594	05/12/2021	U14 ELITES	SP C AIR BEL22/AEC LA CASTELLANE 21	LA CASTELLANE	40 €
23889169	12/12/2021	U14 ELITES	USM ENDOUME 21/AVS AYGUALADES 21	ENDOUME	20 €
23879410	12/12/2021	U14 ELITES	MARIGNANE GIGNAC 22/AS ROGNAC 21	MARIGNANE	20 €
23879408	12/12/2021	U14 ELITES	SCMB 21/FC CHATEAUNEUF MEDE 21	CHATEAUNEUF	20 €
23880380	05/12/2021	U14 ESPOIRS	E ETOILEHUVZACHARIE 22/CAM PHENIX 21	PHENIX	20 €
23878836	05/12/2021	U15 D.2	JEUNESSE GRIFEUILLE 1/AS SIMIANE C 2	JEUNESSE GRIFEUILLE	40 €
23878836	05/12/2021	U15 D.2	JEUNESSE GRIFEUILLE 1/AS SIMIANE C 2	AS SIMIANE	40 €
23878838	12/12/2021	U15 D.2	AS MARTIGUES SUD 1/JEUNESSE GRIFEUILLE 1	GRIFEUILLE	40 €
23900318	04/12/2021	U19 D.2	SMUC 2/FC ENSUES REDON 1	SMUC 2	20 €
23789682	04/12/2021	VETERANS 11	JS ISTRES 2/US PELICAN 33	US PELICAN	40 €
23789681	04/12/2021	VETERANS 11	AS COUDOUX 1/ENT SALINS DE GIR 32	SALINS	40 €
24069386	04/12/2021	VETERANS 11	FC ETOILE HUVEAUNE 1/EOURS CAMOINS 31	HUVEAUNE	20 €
23789371	11/12/2021	VETERANS 11	FC FUYEAU 1 /MSO 31	MSO	40 €
23789680	04/12/2021	VETERANS 11	AILES S AIRBUS 3/LANCON SIBOURG 31	LANCON	40 €
23790830	04/12/2021	VETERANS 8	ET S GREASQUE 1/US CHEMINOTS GRAND 31	CHEMINOTS	20 €

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
23790136	04/12/2021	VETERANS 8	FC MIRAMAS 3/FC FUYEAU 32	MIRAMAS	20 €
23790139	04/12/2021	VETERANS 8	SP C REPOS 1/AS COUDOUX 32	SP REPOS	40 €
23790134	04/12/2021	VETERANS 8	ISTRES FC 1/US PUYRICARD 32	ISTRES	40 €
23790839	11/12/2021	VETERANS 8	US CHEMINOTS GB 1/AS BOUC BEL AIR 32	CHEMINOTS	20 €
23790146	11/12/2021	VETERANS 8	FC FUYEAU 2 /AS COUDOUX 32	FC FUYEAU	40 €
23790142	11/12/2021	VETERANS 8	US PELICAN 4/AS PORT DE BOUC 32	PORT DE BOUC	20 €
23790840	11/12/2021	VETERANS 8	O CABRIES CALAS 2/ET S GEASQUE 31	CABRIES	40 €
23790840	11/12/2021	VETERANS 8	O CABRIES CALAS 2/ET S GEASQUE 31	GEASQUE	40 €
23790138	04/12/2021	VETERANS 8	AS PORT DE BOUC 2/AS GRANSOISE 32	PORT DE BOUC	20 €

\*\*\*\*\*

La Responsable, Elue référente au Comité Directeur :  
Mme Céline SCIORTINO

